

**ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID**  
**DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE**  
**- DÉCLARATION D'OCTROI DE LA PROTECTION -**

Règle 18ter.1)

I. Office qui envoie la déclaration :  <b>Office des Brevets de la République de Bulgarie</b> 52b, boul. Dr.G.M.Dimitrov, BG-1040 SOFIA, Bulgarie <a href="http://www.bpo.bg">www.bpo.bg</a>
II. Numéro de l'enregistrement international : <b>1 193 323.</b>
III. Nom du titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international) : <b>August Storck KG</b>
IV. La protection est accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international pour tous les produits et/ou tous les services demandés.
V. Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration : 
VI. Date : <b>09.03.2015</b>